

A Monsieur Frank Vandenbroucke
Vice-premier et ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique

Bruxelles, le 2 septembre 2022.

Monsieur le Ministre,

Les pharmaciens sont autorisés à vacciner contre le coronavirus. Ils reçoivent la livraison des flapules de vaccin dans leur officine. Leur transport est assuré par la société Movianto et le financement de cette logistique est pris en charge par le gouvernement fédéral.

A l'inverse, les médecins généralistes ont l'interdiction de préparer les vaccins et sont obligés de se déplacer chez de rares pharmaciens préparateurs pour obtenir les seringues. Les pharmacies n'étant ouvertes que pendant les heures de consultations des médecins, ceux-ci n'ont d'autre choix que de suspendre leur consultation et d'abandonner leurs patients pour récupérer les vaccins.

Nous vous rappelons [la demande formulée par l'ABSyM](#) le 14 février dernier demandant que les flapules de vaccin soient livrées au cabinet des médecins généralistes.

Si les pharmaciens sont autorisés à administrer des vaccins, il serait logique que les médecins soient autorisés à les préparer. Les médecins sont motivés pour vacciner leurs patients contre le Covid-19. L'ABSyM trouverait regrettable que pour des raisons pratiques, ils ne puissent contribuer pleinement à la campagne de vaccination.

L'ABSyM insiste pour que les obstacles logistiques qui empêchent les médecins de vacciner contre le Covid puissent être levés. Une campagne de vaccination réussie ne peut être considérée comme telle que si les médecins sont capables de jouer le rôle qu'ils méritent.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à notre parfaite considération.

Johan Blanckaert, Président
Jos Vanhoof, administrateur
David Simon, administrateur